

CHARTRE REGLEMENT INTERIEUR

1. Un RI n'interdit pas, il permet à chacun de vivre au sein d'une collectivité dont la mission est de conduire tous les élèves à la réussite tout en favorisant leur épanouissement personnel.
2. Les droits des élèves s'appuient sur les mêmes valeurs sachant que le premier droit des lycéens est le droit à l'éducation.
3. L'assiduité est au cœur des obligations : un élève vient au lycée pour acquérir des compétences (connaissances, capacités, attitudes). Il doit apporter son matériel chaque jour, accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques demandés.
4. Des espaces de travail (Salles 06, Colbert et CDI) sont prévus pour que les élèves puissent s'avancer dans leurs devoirs.
5. Pour un suivi régulier (notes, devoirs, absences) il est recommandé de se connecter sur Pronote via Liberscol tous les jours
6. Le carnet de liaison est la carte d'identité de l'élève qui doit l'avoir en sa possession.
7. La vie en collectivité est conditionnée par le respect des personnes et des locaux.
8. L'usage des téléphones portables est **toléré** dans les couloirs et les extérieurs.
9. La circulation dans les couloirs s'effectue dans le respect pour le bon déroulement des cours.
10. Les élèves peuvent rester durant les cours et pendant les récréations dans les espaces de convivialité (atrium, foyer).

